



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
See Herein

LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Title - Sujet Système d'alerte du Nord	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-157352/B	Date 2020-10-23
Client Reference No. - N° de référence du client W8485-157352	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$NX-005-27947
File No. - N° de dossier 005nx.W8485-157352	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2021-01-29	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Morin, Nancy	Buyer Id - Id de l'acheteur 005nx
Telephone No. - N° de téléphone (873) 355-4709 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: See Herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
North Warning System & Assoc. Projects/Bureau du
système d'alerte du nord et projets associés
Aerospace Systems Directorate
Dir. des systèmes aérospaciaux
455 Blvd de la Carrière,
11 ieme étage
Gatineau
Quebec
K1A 0K2

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

1.0 Objectif et nature de la présente LI

La présente lettre d'intérêt (LI) vise à fournir de l'information et à obtenir des commentaires de l'industrie et des entreprises inuites au sujet du renouvellement du projet du Système d'alerte du Nord (SAN).

La présente LI doit servir à atteindre les objectifs suivants :

- Permettre à l'industrie et aux entreprises inuites d'examiner les exigences énoncées dans l'aperçu de l'énoncé des travaux préliminaire figurant à l'annexe A et l'aperçu de la base de paiement préliminaire figurant à l'annexe B et de formuler leurs commentaires. Les réponses reçues serviront à aider le Canada à mettre au point les exigences et à élaborer des objectifs et des produits livrables réalisables.
- Fournir à l'industrie et aux entreprises inuites de l'information sur les exigences obligatoires du SAN en matière d'avantages offerts aux Inuits, y compris un aperçu des critères cotés énoncés à l'annexe D.
- Informer et consulter l'industrie et les entreprises inuites en ce qui concerne les lois, les politiques et les certifications requises pour satisfaire aux exigences opérationnelles, y compris l'aperçu préliminaire des exigences en matière d'assurance énoncées à l'annexe C.
- Inviter l'industrie et les entreprises inuites à participer à des téléconférences individuelles.

Le terme « entreprise inuite » a la même signification que "entreprise inuite" tel que mentionné à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et à l'Accord sur des revendications territoriales des Inuits du Labrador, et a la même signification que le terme « entreprise inuvialuite » mentionné dans la Convention définitive des Inuvialuit et à la liste des entreprises inuvialuites

2.0 Activités de consultation

La présente LI est affichée sur achatsetventes.gc.ca pour donner à l'industrie et aux entreprises inuites l'occasion d'examiner le besoin et de formuler des commentaires.

Au fur et à mesure que le processus évoluera, des activités supplémentaires pourraient être intégrées au calendrier ou pourraient être combinées, modifiées ou éliminées, selon les échéances et la rétroaction de l'industrie et des entreprises inuites.

Jusqu'à ce qu'une demande de propositions (DP) officielle soit publiée, ce processus de consultation est le mécanisme par lequel les renseignements sur les activités d'acquisition associées au renouvellement du contrat de maintenance et d'exploitation du SAN ainsi que les progrès réalisés seront rendus disponibles.

Les mises à jour et les modifications apportées à la présente LI seront affichées à l'adresse achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres. Il incombe à chaque participant de

vérifier les mises à jour et les modifications éventuelles sur achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres.

La participation à toute activité de consultation n'est pas une exigence obligatoire pour la présentation éventuelle d'une soumission. Les représentants de l'industrie et des entreprises inuites qui ne participent pas au processus de consultation sont quand même autorisés à présenter une soumission dans le cadre de toute DP future.

3.0 Recommandations de l'industrie et des entreprises inuites

Les recommandations de l'industrie et des entreprises inuites qui ne visent pas à limiter la concurrence ou à privilégier une option ou un fournisseur en particulier seront prises en considération. Le Canada a toutefois le droit d'accepter ou de rejeter n'importe laquelle ou la totalité des suggestions.

Le Canada se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires, aux fins de précision, au cours de l'examen des réponses reçues à la présente LI, et d'envisager une modification subséquente de la réponse formulée par un fournisseur.

4.0 Questions sur la LI à l'intention de l'industrie et des entreprises inuites

Veuillez-vous reporter à l'annexe 1 ci-dessous pour obtenir une liste de questions.

5.0 Format de réponses

Les questions figurant à l'annexe 1 visent à obtenir des réponses utiles pour le Canada et à orienter les entreprises inuites désireuses de participer aux téléconférences individuelles.

Les participants sont priés de répondre aux questions en utilisant le même système de numérotation et en format électronique (MS Word 2013 ou Adobe PDF de préférence, pourvu que la possibilité de copier-coller du texte et d'imprimer soit préservée) au plus tard à la date de clôture pour permettre un examen adéquat. Ils peuvent également envoyer leurs questions, commentaires et préoccupations supplémentaires en les désignant comme tels.

Les participants devraient uniquement transmettre des renseignements pertinents relatifs à cette demande. Nous leur déconseillons de joindre des documents techniques et de promotion générale, à moins que ces derniers servent à fournir des renseignements précis demandés dans le présent document. Les réponses à la présente demande de renseignements seront acceptées jusqu'à 14 h, heure de l'Est (EST) le 16 novembre 2020.

Les participants sont encouragés à indiquer, dans les renseignements fournis au Canada, tout renseignement qu'ils jugent exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Il est à noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex. en réponse à une demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des*

renseignements personnels) de divulguer des renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial au sujet d'un répondant (pour en savoir davantage : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

6.0 Invitation aux téléconférences individuelles

Des téléconférences individuelles de 60 minutes chacune auront lieu du 19 au 30 novembre 2020, entre 8 h et 16 h (EST). Ces téléconférences individuelles permettront aux entreprises inuites de fournir plus de renseignements et de demander des précisions sur tous les sujets associés à la LI. Chaque entreprise aura droit à la même durée (60 minutes) pour les téléconférences individuelles.

Toutes les entreprises voulant participer à une téléconférence individuelle doivent aviser l'autorité contractante par courriel ou par téléphone au plus tard à **14 h (EST) le 16 novembre 2020**. Les entreprises intéressées doivent fournir le nom, le poste et les coordonnées de chacun des participants. Les dates et les heures seront établies selon le principe du premier arrivé, premier servi. L'autorité contractante fournira aux participants intéressés tous les détails pour accéder aux téléconférences le moment venu.

Comme les réunions individuelles auront lieu par téléconférence, nous demandons qu'au plus quatre représentants y participent en raison des restrictions du lien téléphonique. Les participants doivent s'assurer que l'autorité contractante est avisée au moins 72 heures à l'avance de tout changement apporté à la liste des représentants qui participeront à la téléconférence.

Le gouvernement du Canada peut communiquer tous les renseignements pertinents aux demandes reçues qui ne renferment aucun contenu confidentiel ou exclusif, ainsi que les réponses à celles-ci, et ce, sans révéler la ou les sources des demandes.

7.0 Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG)

Le Système d'Alerte du Nord est assujéti aux Ententes sur les Revendications Territoriales Globales suivantes (ERTG) [qui sont régies comme des lois] : Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, Convention définitive des Inuvialuit, et Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador.

8.0 Directives du Conseil du Trésor

Les directives suivantes du Conseil du Trésor seront également prises en compte : Directive sur les marchés de l'État, incluant les baux immobiliers, dans la région du Nunavut, et Entente de collaboration entre la Inuvialuit Regional Corporation et le ministère de la Défense Nationale sur l'exploitation et l'entretien du Système d'Alerte du Nord.

9.0 Renseignements généraux sur le Système d'alerte du Nord

Le Système d'Alerte du Nord est un système de surveillance radar qui comprend 47 sites radars s'étendant partout dans l'Arctique, de l'ouest du Yukon à la côte sud du Labrador. Il s'agit d'un élément essentiel dans la fourniture de renseignements de surveillance aérospatiale comme contribution à la souveraineté du Canada et participation du Canada au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) avec les États-Unis. Les sites radars ainsi que leurs installations et équipement connexes sont actuellement soutenus par cinq sites de soutien logistique situés à Inuvik, à Cambridge Bay, à Hall Beach, à Iqualuit et à Goose Bay. Les sites radars sont reliés par un réseau de communication par satellite au Secteur de la Défense Aérienne du Canada (SDAC) à North Bay, en Ontario. Le centre de contrôle situé à la Base des Forces canadiennes (BFC) de North Bay permet la surveillance continue à distance pour tous les sites en tout temps. Le centre de soutien du SAN, également situé à la BFC de North Bay fournit de la maintenance au dépôt et des services de logistique au Système d'Alerte du Nord.

Le Système d'Alerte du Nord est une initiative importante, et compte tenu de son rôle dans l'efficacité de la défense aérienne en Amérique du Nord, le système ne peut simplement pas échouer; il exige donc le plus haut niveau d'entretien pour garantir l'intégrité opérationnelle.

Les progrès technologiques réalisés au cours des dernières décennies ont permis une gestion à distance continue, qui comprend le contrôle régulier de l'équipement de surveillance, la mise à jour continue des procédures et le transport des ressources (équipes de soutien mobile) aux sites automatisés éloignés. Les exigences obligatoires en lien avec le Système d'Alerte du Nord comprennent préparer et mettre en œuvre des plans d'entretien annuels, des plans de durabilité quinquennaux et de l'entretien correctif au besoin en conformité avec l'ensemble des lois et des règlements applicables; exercer les activités en s'appuyant sur les normes ISO 9000 pour la mise en œuvre des processus et des procédures d'identification et l'atténuation des risques, et pour l'établissement et la mise à jour continus des procédures de contrôle et d'assurance de la qualité internes.

Le Système d'Alerte du Nord peut avoir recours à des demandes ponctuelles pour combler ses besoins d'intervention, qui doivent être appelées "Travaux supplémentaires". Lorsque requis, ces travaux supplémentaires seront initiés soit par le contractant principal du SAN, soit par le Canada, entre autre, pour faire face à l'obsolescence de la technologie, aux changements résultant de nouvelles exigences législatives et aux mises à niveau des systèmes/composants afin de garantir que le SAN demeure pleinement opérationnel.

Ces travaux supplémentaires feront l'objet d'un contrat distinct, découlant d'un processus de négociation sous la forme d'un appel d'offres conformément aux obligations d'achat du Canada en vertu de chacune des Ententes sur les Revendications Territoriales Globales applicables et des différentes directives du Conseil du Trésor mentionnées aux articles 7 et 8 ci-dessus.

10.0 Portée et contraintes potentielles

Une Exception au titre de la Sécurité Nationale ou une Exception de Sécurité Nationale - Mise en Garde Spéciale pour les marchés publics peut être invoquée pour tout processus de passation de marché qui en résulte.

La LI n'est pas assujettie au Programme des marchandises contrôlées (PMC), mais tout processus d'approvisionnement qui en résulte comportera des exigences du PMC. Pour obtenir des renseignements sur le PMC, veuillez consulter le site Web de Services publics et Approvisionnement Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/dmccgd/index-fra.html>).

Il n'y a aucune exigence de sécurité associée à la présente LI. Cependant il peut y avoir des exigences de sécurité associées à tout processus d'approvisionnement qui en résulte. D'autres renseignements sur les exigences relatives de sécurité, le cas échéant, seront communiqués sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/> dans le cadre de tout processus d'approvisionnement potentiel.

Si les participants doivent obtenir des renseignements concernant des enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes ou des clauses de sécurité, ils sont invités à consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle de la Direction de la sécurité industrielle canadienne de SPAC à l'adresse (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html>).

La présente LI n'est pas assujettie aux normes ISO 9000, mais tout processus d'approvisionnement qui en résulte sera soumis aux certifications ISO; veuillez consulter la page <https://www.iso.org/fr/iso-9001-quality-management.html>.

11.0 Lois, politiques gouvernementales, certifications

En plus des lois ou des qualifications particulières traitées dans chaque section de l'énoncé des travaux provisoire, voici une liste de certaines lois et politiques gouvernementales qui régiront les processus d'approvisionnement à venir :

- *Loi sur la production de défense* (LPD);
- Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi;
- Règlement sur les marchés de l'État;
- Dispositions relatives à l'intégrité;
- Politique d'achats écologiques de SPAC;
- Possession future par le gouvernement du Canada des droits de propriété intellectuelle;
- Octroi de licences de logiciels;
- Exigences en matière d'assurances.

12.0 Obligation

La publication de la présente LI ne constitue pas pour le Canada une obligation, légale ou autre, de publier une demande de propositions subséquente, ou de conclure une entente. Ce processus ne constitue pas un appel d'offres et aucun contrat ne s'ensuivra.

Tout renseignement fourni au Canada en réponse au présent processus pourra lui servir pour l'élaboration de processus d'approvisionnement futurs.

Aucun paiement ne sera versé à l'égard des frais engagés pour préparer et présenter une réponse à la présente demande, ni pour participer aux téléconférences individuelles.

13.0 Échéancier

Voici l'échéancier provisoire correspondant à la fois à la LI et aux futurs processus d'approvisionnement potentiels :

Publication de la LI :	23 octobre 2020
Date limite de présentation de la LI :	16 novembre 2020
Téléconférences individuelles :	Du 19 au 30 novembre 2020
Ébauche de la DP	Décembre 2020
Téléconférences individuelles	Janvier 2021
Publication de la DP	Février 2021
Clôture de la DP	Fin mai 2021
Évaluation terminée	Août 2021
Attribution éventuelle du ou des contrats :	Avril 2022

14.0 Autorité contractante

Nancy Morin
Chef d'équipe d'approvisionnement/autorité contractante du SAN
Services publics et Approvisionnement Canada
Secteur de l'approvisionnement et du soutien en équipement aérospatial et terrestre
Courriel : Nancy.Morin@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Tél. : 873-355-4709

PIÈCE JOINTE 1 : DEMANDE D'INFORMATION – QUESTIONS POUR L'INDUSTRIE ET LES ENTREPRISES INUITES

DIRECTIVES

Le présent modèle vise à fournir des conseils à l'industrie et aux entreprises inuites pour les aider à se préparer aux téléconférences individuelles. Vous pouvez utiliser la mise en page de votre choix. Par contre, veuillez conserver la même numérotation des sections afin de faciliter l'analyse subséquente des réponses par le Canada.

Section 1 : Résumé

- 1) Si vous soumissionnez en réponse à ce besoin, veuillez indiquer si vous avez l'intention d'être l'entrepreneur principal ou un sous-traitant potentiel ou si vous envisagez de créer une coentreprise.
- 2) Si une coentreprise est prévue; veuillez expliquer l'expérience de chaque membre de la coentreprise en ce qui concerne les exigences énoncées dans l'aperçu de l'EDT préliminaire.
- 3) Où se situe votre entreprise? Êtes-vous une entreprise inuite? Votre entreprise figure-t-elle actuellement dans des répertoires d'entreprises inuites établis?
- 4) Le but de cette exigence est d'attribuer un contrat à durée déterminée de sept ans, avec des périodes d'option disponibles qui seront acquises jusqu'en 2037. Votre entreprise a-t-elle de l'expérience dans la gestion de contrats d'exploitation et de maintenance semblables* à long terme? *Le terme « semblables » fait référence à la taille des opérations dans de multiples régions géographiques, à l'éloignement des sites, au climat et à la prestation des avantages socioéconomiques prescrits aux entreprises et aux collectivités inuites par la formation, le perfectionnement des compétences et le mentorat à tous les niveaux d'emploi.
- 5) Quels services offrez-vous actuellement qui sont identiques ou semblables à ces exigences? Parmi les services décrits dans l'EDT préliminaire, quels services prévoyez-vous sous-traiter?

Section 2 : Aperçu de l'énoncé des travaux préliminaire (Annexe A)

- 1) Les renseignements sont-ils suffisants pour vous permettre de comprendre les exigences?
- 2) Les exigences prévoient qu'il sera nécessaire d'obtenir une attestation de sécurité d'installation au niveau « secret », tandis que la plupart des ressources de l'entrepreneur devront être approuvées au niveau « fiabilité approfondie ». En fonction de ces exigences, prévoyez-vous des problèmes pour établir l'exigence d'attestation de sécurité?
- 3) Avez-vous des commentaires ou des préoccupations au sujet des normes obligatoires décrites dans l'aperçu de l'énoncé des travaux préliminaire?

- 4) Avez-vous des commentaires ou des préoccupations au sujet des exigences en matière de gestion des programmes?
- 5) Expliquez vos pratiques actuelles de contrôle et d'assurance de la qualité. (Inspection, contrôles et tests, y compris l'expérience actuelle en matière d'élaboration de rapports écrits décrivant les résultats des activités d'assurance de la qualité).
- 6) Compte tenu de l'éloignement des sites, des restrictions imposées au transport aérien fourni par le gouvernement et de la coordination avec d'autres fournisseurs et ministères, y a-t-il des problèmes qui pourraient avoir une incidence sur votre capacité d'exécuter les exigences ou les échéanciers prescrits par le Ministère? Quelles autres mesures recommanderiez-vous d'intégrer afin d'assurer l'exécution de toutes les exigences et de tous les échéanciers prescrits par le Ministère?
- 7) Certaines exigences présentées dans l'aperçu de l'énoncé des travaux préliminaire requièrent des restrictions au titre de l'International Traffic in Arms Regulations (ITAR), de l'accord d'assistance technique (AAT) ou du Programme des marchandises contrôlées (PMC). Voyez-vous des problèmes pour établir les certifications?
- 8) Le Canada souhaite l'établissement d'une relation de travail étroite avec l'entrepreneur SAN, y compris des réunions en personne régulières et fréquentes à tous les niveaux au sein des équipes de projet et d'entrepreneur SAN. Le Canada est intéressé par des suggestions sur la meilleure façon d'y parvenir dans le cadre du contrat NWS sous réserve des hypothèses / contraintes suivantes:

- Le bureau du SAN est situé au 455 boulevard de la Carrière, Gatineau QC et a des limitations d'accès aux transports en commun (en particulier à travers les ponts provinciaux ON / QC) et la disponibilité du stationnement au 455 Boulevard de la Carrière.

L'utilisation de sites tiers dédiés (loués, détenus ou autres) serait-elle optimale? Quelles autres options recommanderiez-vous pour faciliter la relation contractuelle pour les équipes de projet SAN?

Section 3 : Exigences obligatoires et cotées en matière d'avantages offerts aux Inuits

Le présent besoin comprend des critères obligatoires et cotés s'appliquant aux avantages pour les Inuits, conçus pour répondre aux objectifs du gouvernement du Canada en matière de développement socioéconomique au moyen d'occasions de marché du gouvernement fédéral, et pour offrir des avantages socioéconomiques durables et pertinents à long terme aux Inuits, aux entreprises et aux collectivités inuites par la formation, le perfectionnement des compétences et le mentorat pour tous les niveaux d'emploi dans le Système d'alerte du Nord (SAN), la participation accrue des entreprises inuites aux occasions d'affaires; et l'amélioration de la capacité des entreprises inuites de faire concurrence en vue d'obtenir des marchés publics.

Pendant la phase de planification, le Canada recommande que les soumissionnaires et les sous-traitants potentiels intéressés collaborent rapidement avec les entreprises et les collectivités inuites pour établir des relations importantes et des partenariats avantageux.

Une consultation rapide peut être avantageuse pour tous ceux qui désirent améliorer les relations, assurer une compréhension mutuelle des exigences du SAN, déterminer la capacité opérationnelle des entreprises inuites de fournir les biens et les services et cerner les lacunes dans les compétences et la formation en vue de l'emploi dans l'ensemble du SAN. Par conséquent, les soumissionnaires éventuels et les sous-traitants éventuels qui communiquent avec les collectivités et les entreprises inuites dans la phase de planification du développement pourraient être mieux en mesure de répondre aux exigences obligatoires en matière d'avantages pour les Inuits.

1) Les renseignements sont-ils suffisants pour vous permettre de comprendre les exigences?

Section 4 : Portée et contraintes potentielles

1) Auriez-vous des problèmes à soumettre les certifications signées requises dans le présent document?

2) Avez-vous des commentaires ou des préoccupations concernant :

- La *Loi sur la production de défense* (LPD)
- Le Programme des marchandises contrôlées (PMC)
- Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF-EE)
- Le *Règlement concernant les marchés de l'État* (RME)
- Les dispositions relatives à l'intégrité
- La Politique d'achats écologiques de SPAC
- Le fait que le gouvernement du Canada détiendra les droits de propriété intellectuelle
- L'octroi de licences de logiciel
- Les exigences en matière d'assurance
- La base de paiement

3) Le contrat comprendra un cadre de Plan de gestion du rendement (PGR) qui comprendra des récompenses et des recours. Le PGR comprendra des récompenses financières pour un excellent rendement qui surpasse les exigences du contrat; des recours financiers en cas de rendement inférieur aux exigences du contrat; et un système de récompenses et de recours pour le rendement de l'entrepreneur d'une année à l'autre, lorsque le Canada peut accorder ou non des périodes d'options pour prolonger la durée du contrat, communément appelée mesure en cascade vague.

a) Avez-vous des commentaires ou des préoccupations au sujet des PGR.

Section 5 : Autres commentaires

Y a-t-il d'autres commentaires ou questions que vous jugez pertinents?